

A R R E T E

N° 2026 - DS - 005873
en date du **2⁸ AVR. 2026**

portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des Résidences autonomie (RA) mentionnés aux 6° du I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L.312-1, L.312-8 et D.312-204 ;
- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n°2024-DS-004132 du 9 décembre 2024 portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des Résidences autonomie mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L.312-1 du CASF pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article D.312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L.312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation et, le cas échéant, modifiée par les mêmes autorités, notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés ;

CONSIDERANT qu'en application du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, il convient d'arrêter la programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des RA relevant de l'autorisation exclusive du Département de la Moselle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

ARTICLE 1

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D.312-204 du CASF des échéances prévisionnelles de transmission au Président du Département de la Moselle des rapports d'évaluation des RA, mentionnées aux 6 du I de l'article L.312-1 du CASF dont l'autorisation est délivrée conformément au a de l'article L.313-3 du même code, est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Conformément au décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements concernés.

ARTICLE 3

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de STRASBOURG. Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Moselle « Moselle.fr ».

Le Président du Département


Patrick WEITEN

relative à la programmation du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030
de transmission des rapports d'évaluation des Résidences autonomie (RA)

ANNEE TRANSMISSION	ECHEANCE TRIMESTRIELLE TRANSMISSION DU RAPPORT	ORGANISME GESTIONNAIRE		RESIDENCE AUTONOMIE		
		RAISON SOCIALE	FINESS	ETABLISSEMENT	Commune	FINESS
2026	1er trimestre	Centre Communal d'Action Sociale de Sarreguemines	570007294	Résidence du Centre	SARREGUEMINES	570009829
	2ème trimestre	Association d'Action en faveur des Personnes Agées de Saint-Avold	570012146	Résidence Les Platanes	SAINT-AVOLD	570012153
	4ème trimestre	Association Theras Santé	570025437	Résidence Les Epis d'Or	THIONVILLE	570009951
2027	1er trimestre	Fondation Lenternier	570001339	Résidence Sainte Madeleine	THIONVILLE	570005298
	3ème trimestre	Association des Personnes Agées de Carling de L'Hopital	570001396	Résidence Les Lys d'Or	CARLING	570005546
		Association d'Entraide et d'Action Sociale	570015545	Résidence l'Orangerie	CORNY-SUR- MOSELLE	570015552
	4ème trimestre	Association du 3ème Age du Pays de Bitche	570010587	Résidence Les Lilas	BITCHE	570011932
		Centre Communal d'Action Sociale de Marly	570012757	Résidence Les Hortensias	MARLY	570015529
		Fondation Vincent de Paul	670014604	Résidence des Trois Frontières	RUSTROFF	570009746
				Résidence Marguerite	SARREGUEMINES	570009803
		Association Simone Veil	570010124	Résidence Sainte- Barbe (comprenant la Résidence Soleil)	FREYMING- MERLEBACH	570008425
		Groupe SOS Seniors	570010173	Résidence Les Marronniers	STIRING- WENDEL	570005553
2029	1er trimestre	Commune de Falck	570030239	Résidence Autonomie	FALK	570030247
		Association d'Action en Faveur des Personnes Agées de Folschviller et Environs	570001552	Résidence Sainte Barbe	FOLSCHVILLER	570010470

2030	1er trimestre	Association de Gestion du Foyer pour Personnes Agées	570008011	Résidence Les Bleuets	YUTZ	570015537
		Association de Gestion du Foyer Résidence du Canton de VIC-SUR-SEILLE	570025411	Résidence Maizières-Les-Vic	MAIZIERES-LES-VIC	570009720
		Association Les Retrouvailles	570010918	Résidence l'Arc en Ciel	DIEUZE	570015511
		Association de Gestion et d'Animation de la Résidence Club Erckmann Chatrian	570001545	Résidence Erckmann Chatrian	SARREBOURG	570010058
		Commune d'Amanvillers	570023663	Résidence Jean-Claude ANGUILLA	AMANVILLERS	570014688
		Association pour l'Accompagnement, le Mieux-Être et le Logement des Isolés (AMLI)	570010330	Résidence AMLI	AUDUN-LE-TICHE	570005397
				Résidence AMLI Les Roses	CRÉHANGE	570005421
				Résidence AMLI La Chapelle	FORBACH	570005439
				Résidence AMLI	HAGONDANGE	570005371
				Résidence AMLI	MAIZIERES-LES-METZ	570005363
	Résidence AMLI			NILVANGE	570005405	
	Résidence AMLI	SEREMANGE-ERZANGE	570005348			
	Groupe SOS Seniors	570010173	Résidence L'Emeraude	MORHANGE	570009704	
	Association Résidence du 3ème Age	570015560	Résidence La Coulée verte	CREUTZWALD	570015578	
	2ème trimestre	Centre Communal d'Action Sociale de Metz	570006858	Résidence Sainte Croix	METZ	570005314
				Résidence Désiremont	METZ	570005306
				Résidence Grandmaison	METZ	570009712
				Résidence Saint Nicolas	METZ	570015586
				Résidence Haute Seille	METZ	570004945
	Centre Communal d'Action Sociale de Clouange	570006163	Résidence Marie d'Agréda	CLOUANGE	570004978	
	3ème trimestre	Groupe UNEOS	570023630	Résidence Symphonie	METZ	570030114
		Fondation des Œuvres Sociales Protestantes	570009928	Résidence du Canal	MONTIGNY-LES-METZ	570001081
	4ème trimestre	Centre Communal d'Action Sociale de Terville	570007385	Résidence Erckmann Chatrian	TERVILLE	570005504